Des spécialistes du vote électronique assurent qu'« Il est facile de pirater l'élection américaine »



L'élection présidentielle américaine de novembre a-t-elle été piratée ? Depuis l'intrusion de hackers dans les serveurs du Parti démocrate, la question taraude les Etats-Unis. Sans aller aussi loin, le président Barack Obama a dénoncé des « cyberactivités qui avaient pour but d'influencer l'élection ». Sur cette base, il a fait déclarer, jeudi 20 décembre » persona non grata », aux États-Unis, trente-cinq diplomates de l'ambassade de Nussie à Nashington et du consulat à San Francisco.
Pour leur part, après avoir participé aux operations de recomptage des voix qui ont eu Lieu dans certains Etats dans les semaines suivant le scrutin, Alex Haldemann et Hatt Bernhard, chercheurs de l'université du Michigan, spécialistes du Michigan, spécialistes du Michigan, spécialistes du voir electronique, en sont arrivés à la conclusion que l'élection n'a probablement pas été piratée. Mais que celle de 2020 pourrait bien l'éte. C'est ce qu'ils ont expliqué lors du Chaos Computer Congress, grand-messe des hackers, qui se tient du 27 au 30 décembre à Hambourg en Allemagne.

en Allemagne.

« Nous savions que des attaques sans précédent avaient été lancées pour interférer dans l'élection. Nous savions aussi qu'il était possible pour un attaquant de changer suffisamment de votes dans les machines à voter pour changer le résultat du scrutin »,

« Il est plus facile de pirater l'élection présidentielle américaine que je ne le pensais », reconnaît toutefois M. Halderman, qui avertit : « Même si l'élection de 2016 n'a pas été piratée, l'élection de 2020 pourrait bien l'étre. Nous faisons face à de

plus en plus d'attaquants étatiques. Nous avons besoin de défenses efficaces pour les empécher de mettre à amil le cœur de notre démocratie. »

Quels contrôles sur d'éventuels piratages ?
M. Halderman, qui tente depuis des années de rendre le vote électronique plus fiable, a été convié, un peu plus d'une semaine après l'élection, à participer à une conférence téléphonique avec l'équipe de campagne de Hillary Clinton. Lors de cette discussion

natureman, qui tente depuis des anness de rendre le vote electronique plus Tabole, a ete convie, un peu plus o'une semiaine apres l'election, a participer a une conference telephonique avec l'equipe de campagne de miliary (lintón. Lors de cette discussion à lauquelle participair à lon Podesta, le directeur de campagne de M° (longuaite, nuiseurs universitaires ont tenté de comuniance de mander un recomptage des voix.

« De manière choquante, même dans ces circonstances, aucun État n'allait vérifier les traces en papier du scrutin électronique pour savoir si piratage il y avait », raconte M. Halderman, aux yeux de qui seule cette comparaison entre votes décomptés électroniquement et traces papier de ces voix souvait permettre de s'assurer des résultats.

Mais l'équipe de campagne de la candidate démocrate est plus que réticente. Comme le temps presses – la loi fédérale impose aux États de finaliser leurs résultats le 13 décembre – l'un des collègues de M. Halderman suggère une alternative : demander à la candidate du Parti écologiste, Jill Stein (elle a obtenu un peu plus de 1 % des voix au niveau national), de requérir un recomptage dans certains États où le résultat a été très serré.

Les chercheurs et les équipes de M<sup>™</sup> Clinton identifient trois États où un recomptage pourrait être intéressant : le Wisconsin, le Michigan et la Pennsylvanie. Ces trois Etats du nord du pays, où M<sup>™</sup> Clinton était censée l'emporter, ont été arrachés par M. Trump. Ils comptent pour 46 grands électeurs, soit davantage que l'écart qui sépare les deux candidats dans le collège électoral. M. Trump a conquis ces États avec moins de 0,8 point d'avance, soit moins de 78 000 votes en tout. Autrement dit, si ces trois

Etats avaient basculé du côté de M" Clinton, cette dermière l'aurait emporté.

Les avocats de M. Trump ayant multiplié les recours, aucun recomptage total ne sera finalement réalisé dans aucun de ces trois États. En Pennsylvanie, il n'a jamais vraiment commencé. Au Michigan, il aura duré trois jours. Cette comparaison entre résultats et traces écrites a tout de même permis, selon M. Halderman et M. Bennshaud, d'éarter le specifier d'enne fraude généralisée. Aucune preuve de trucage n'a été découverte...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

A Lire aussi :

Nouveautés dans l'organisation des votes électroniques pour les élections professionnelles

3 points à retenir pour vos élections par Vote électronique

Le décret du 6 décembre 2016 qui modifie les modalités de vote électronique

Modalités de recours au vote électronique pour les Entreprises

L'Expert Informatique obligatoire pour valider les systèmes de vote électronique

Dispositif de vote électronique : que faire ?

La CNIL sanctionne un employeur pour défaut de sécurité du vote électronique pendant une élection professionnelle

Notre sélection d'articles sur le vote électronique

Vous souhaitez organiser des élections par voie électronique ? Cliquez ici pour une demande de chiffrage d'Expertise



Vos expertises seront réalisées par Denis JACOPINI :

• spécialisé dans la sécurité (diplômé en cybercriminalite de certifié en Analyse de risques sur les Systèmes d'Information « ISO 27005 Risk Manager ») ;

• ayant suivi la formation délivrée par la CRIL sur le vote electronique ;

• qui n'a aucum accord ni intérêt financier avec les sociétés qui créent des solution de vote électronique ;

• qui n'a aucum accord ni intérêt financiar avec les sociétés qui créent des solution de vote électronique;
• et posside une expérience dans l'analyse de nombreux systèmes de vote de prestataires différents.

Denis JACOPINI ainsi respecte l'ensemble des conditions recommandées dans la Délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment vi Internet.

Son expérience dans l'expertise de systèmes de votes électroniques, son indépendance et sa qualification en sécurité Informatique (ISO 27086 et cybercriminalité) vous apporte l'assurance d'une qualité dans ses rapport d'expertises, d'une rigueur dans ses audits et d'une impartialité et neutralité dans ses positions vis à vis des solutions de votes électroniques.

Correspondant Informatique et Libertés jusqu'en mai 2018 et depuis Dèlègué à La Protection des Données, nous pouvons également vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données),

Original de l'article mis en page : « Il est facile de pirater l'élection américaine », assurent des spécialistes du vote électronique